

Paris, le 1er décembre 1997

Sujet de géopolitique du *colonel Njikam Salomon*.

Camerounais, stagiaire au C.I.D. division B groupe B5.

Le maintien de la paix en Afrique centrale, un enjeu pour demain.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un sujet brûlant d'actualité. Il préoccupe à juste titre l'Organisation des Nations Unies, les grandes puissances, ainsi que les organisations régionales mais aussi tous les pays du monde.

L'Afrique et plus particulièrement l'Afrique Centrale est le foyer de plusieurs conflits inter et intra-étatiques. Cette situation dramatique, qui ne peut perdurer, impose que l'ONU, les grandes puissances, la communauté internationale et les pays de la sous-région trouvent une solution, par

exemple en créant une force inter-africaine permanente de maintien de la paix.

Après un rappel de quelques généralités sur les missions de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix internationale en Afrique Centrale, nous verrons le cas particulier du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria. Nous terminerons par l'analyse et la prévention des conflits intra-étatiques dans cette sous-région.

I - Généralités sur les missions de paix de l'ONU en Afrique Centrale.

Le conseil de sécurité, l'organe suprême de l'O.N.U., se charge des problèmes de paix et de sécurité internationales. L'assemblée générale regroupe tous les Etats membres (soit 154 pays à l'heure actuelle). Ces Etats siègent une fois par an en assemblée ordinaire et traitent des problèmes politiques, économiques et surtout des problèmes de sécurités internationales qui demeurent la mission principale de l'O.N.U.

L'ancien secrétaire général de l'O.N.U., M. Boutros - Boutros Ghali, avait déclaré dans un discours prononcé en 1995 que l'O.N.U. avait en l'espace des quatre dernières années créé plus d'opérations de maintien de la paix que pendant les quarante années précédentes. C'est souligner ici l'importance manifeste et croissante des opérations de maintien de la paix face aux nombreux types de conflits de notre siècle et surtout de sa seconde moitié.

Aux conflits inter-étatiques traditionnellement de la compétence de l'O.N.U. se sont ajoutés les conflits au sein même d'un Etat, appelés couramment " conflits intra-étatiques ".

Avec la mondialisation de l'économie et le développement des moyens de communication, faisant dire du monde d'aujourd'hui qu'il est un village planétaire, aucun événement mettant en danger les vies humaines où qu'il se produise ne peut passer inaperçu. Les divers médias, par les informations et les images qu'ils distribuent, influencent considérablement l'opinion internationale, même des gouvernements.

L'O.N.U. , héritière de la Société Des Nations, est l'expression de la volonté des peuples de vivre en paix et de résoudre les conflits par des voies pacifiques. Après les deux conflits mondiaux caractérisés par des pertes énormes en vie humaine et des destructions massives, l'O.N.U. veut désormais régler les conflits au mieux par le dialogue, l'usage de la force

étant une exception. Les articles VI, VII et VIII de la Charte définissent les conditions d'intervention de l'organisme dans le règlement des conflits. Elle procède de diverses manières: la diplomatie préventive, le maintien ou le rétablissement de la paix, et souvent de sa consolidation voire de son imposition si nécessaire. Pour ce faire, l'O.N.U. s'appuie également sur l'action des organismes régionaux de sécurité tels que l'O.T.A.N., l'O.U.A., pour ne citer que ceux-là. Cependant, en Afrique, l'O.U.A. s'est montrée très souvent inefficace dans la résolution des multiples conflits sur le continent.

Avec la fin de la " guerre froide ", les pays occidentaux ne ressentent plus de menace directe à leurs frontières et pensent beaucoup plus à la sécurité commune de leurs régions respectives et aux interventions extérieures dans un cadre inter-allié, sous l'égide de l'O.N.U. ou dans le cadre du respect des accords de défense. L'Afrique, jadis convoitée, a été un terrain favorable aux luttes idéologiques. Elle ne présente plus aucun intérêt aujourd'hui. La France y modifie à présent son dispositif militaire.

L'Afrique centrale en particulier est secouée depuis quelques années par des conflits armés de tous genres, le cas le plus répétitif étant les conflits internes à l'intérieur des frontières d'une nation. Dans son discours du 3 Juillet 1996 à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de Genève, Boutros - Boutros Ghali, déclarait: " (...) la plupart de nouveaux conflits que l'O.N.U. se doit de résoudre est aux antipodes des guerres classiques. Ils se déroulent à l'intérieur des Etats, ils affectent avant tout les populations civiles, dévastent les villes et les champs, sapent les institutions, détruisent les infrastructures. C'est à dire que l'O.N.U. doit affronter un problème beaucoup plus vaste que l'idée traditionnelle que l'on se faisait jusqu'alors du maintien ou du rétablissement de la paix. Nous devons donc répondre à la question de savoir comment prendre en charge ces pays en ruine. (...) "

Cette présentation de l'ancien secrétaire général ne pouvait mieux peindre la situation en Afrique centrale. Depuis les années d'indépendance jusqu'à ce jour , les pays de la sous-région centrale et en particulier la République Démocratique du Congo (ex Zaïre), le Congo (Brazzaville), la République Centrafricaine, le Tchad, les pays des grands lacs, l'Angola ont souffert atrocement de plusieurs guerres internes. Ces pays ont rarement connu des périodes d'accalmie.

Face à cette situation dramatique des pays d'Afrique centrale, l'espoir d'une paix et d'un développement durables dans la sous-région ne peuvent venir que de la volonté des Etats de se doter d'une force de sécurité collective, et surtout de mener une politique intérieure plus juste. L'O.N.U., les Etats-Unis, la France et d'autres pays occidentaux, encouragent les pays de l'Afrique à se doter d'institutions plus libérales et plus solides et à créer une force inter-africaine qui serait une véritable force de maintien de la paix tant

il est important de souligner que sans une paix certaine et durable, l'Afrique freinera son développement et son entrée dans le troisième millénaire.

L'Afrique, voire l'Afrique centrale en particulier, devrait donc disposer d'une force permanente de maintien de la paix capable d'agir sous l'égide de l'O.N.U. et/ou de l'O.U.A. Etudions le cas particulier du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria, examinons en les causes et efforçons nous de proposer des solutions possibles pour le maintien de la paix.

II- Conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria.

Historique.

Le Cameroun a été colonisé par l'Allemagne dans la seconde moitié du XIXème siècle et le Nigeria par la Grande-Bretagne. Au lendemain de la première guerre mondiale, l'Allemagne perdit toutes ses colonies africaines dont le Cameroun. Il faut rappeler que le Cameroun allemand était beaucoup plus vaste que le Cameroun actuel. Le territoire sous domination allemande englobait une partie de la république Centrafricaine, du Congo, du Tchad, et du Nigeria. Au traité de Berlin de 1919, le Cameroun fut mis sous mandat de la Société des Nations qui divisa le territoire en deux parties et en confia l'administration à la France et à la Grande-Bretagne. La partie française appelée Cameroun oriental comprenait les deux tiers du territoire, et la partie anglaise appelée Cameroun occidental (west-cameroon) l'autre tiers.

Le Cameroun oriental obtint son indépendance le 1er Janvier 1960. La Grande-Bretagne avait rattaché sa partie (alors divisée en deux provinces) au Nigeria. Les deux provinces, une au nord, l'autre au sud étaient administrées depuis Lagos, capitale du Nigeria. Le Nigeria obtint son indépendance le 1er Octobre 1961. Les deux provinces camerounaises eurent à se prononcer par voie référendaire soit pour leur retour au Cameroun, soit pour leur rattachement définitif au Nigeria.

La province du Sud, qui englobe aujourd'hui les deux provinces anglophones du Cameroun opta pour son retour au Cameroun oriental et la province du Nord, par un vote contesté, fut rattachée au Nigeria.

Aujourd'hui, cette province manifeste son désir de retourner sous le giron du Cameroun parce que les autorités nigérianes la marginalisent sur le plan économique.

Les frontières reconnues et acceptées entre les deux pays au lendemain des indépendances furent celles du traité de Berlin de 1919, légèrement modifiées par le rattachement de la province anglophone du Nord au Nigeria.

De cette situation naquit, dès l'accession des deux pays à l'indépendance, un conflit larvé. Toutefois, grâce à la diplomatie, à la pratique d'une politique de bon voisinage et à des rencontres périodiques entre les chefs-d'Etat des deux pays, les incidents frontaliers, d'ailleurs mineurs, furent toujours maîtrisés. Il faut souligner que le Nigeria et le Cameroun partagent une frontière longue de presque 1500 km de l'océan Atlantique au Lac Tchad. De part et d'autre de la frontière vivent souvent des populations de même origine ethnique.

L'article 7 de la Charte de l'O.U.A. reconnaît l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et ceci est admis par tous les pays africains ainsi que par la communauté internationale.

Avec la découverte et l'exploitation du pétrole au large de la péninsule de Bakassi, zone maritime frontalière entre les deux pays, les troupes nigérianes, mettant en application la politique expansionniste affirmée par Lagos, ont franchi sans déclaration de guerre ni ultimatum la frontière camerounaise le 04 février 1994 et occupé la moitié de la péninsule de Bakassi. Il y eut affrontement entre les deux armées nationales et il s'en suivit des morts et des prisonniers de chaque côté. Quatre causes, à mon avis ont été à l'origine de ce conflit.

- Le Non respect de l'article 7 de la Charte de l'O.U.A. sur l'intangibilité des frontières.

- Le faux problème de minorité.

Le Nigeria a prétendu que la péninsule de Bakassi est entièrement peuplée par ses ressortissants et que ceux-ci seraient maltraités par l'administration camerounaise. De plus les autorités nigérianes affirmèrent que les terres habitées par ces derniers font intégralement partie de leur pays.

- Problème économique.

Le Nigeria entendait exploiter seul la plate-forme pétrolifère de Bakassi qu'il partage avec le Cameroun.

- Ce pays a des problèmes politiques internes qui le conduisent à subir, depuis des années, un embargo pour non respect des droits de l'Homme.

Action de l'ONU, de l'OUA et des pays occidentaux.

Dès le début de l'agression, le Cameroun a porté l'affaire au niveau de l'O.N.U. et de l'O.U.A. et les chefs d'Etat des pays voisins tel que le président du Togo, ont offert leurs bons offices. Une plainte a été également déposée à la Cour Internationale de Justice de La Haye. Suite à une mission conjuguée de l'O.N.U. et de l'O.U.A. sur le terrain, des recommandations ont été données pour le retrait des troupes jusqu'à leurs positions initiales avant l'agression nigériane, en attendant la décision de la Cour de Justice de La Haye.

La France fit une déclaration appuyant les positions de l'O.N.U. et de l'O.U.A. L'Allemagne et la Grande-Bretagne, les deux autres pays colonisateurs, ne firent aucune déclaration; attendent-ils d'être cités à témoin à La Haye?

Sur le terrain, les deux forces militaires sont face à face, les incidents et les risques d'escalade de combat sont éminents. Les populations civiles de Bakassi, environ 50 000 personnes ont été déplacées. Les prisonniers croupissent dans un camp comme dans l'autre; par ailleurs, on note une certaine crainte pour les soldats camerounais prisonniers dans un pays qui refuse, même à la Croix-Rouge Internationale, les visites aux prisonniers et qui de surcroît ne respecte pas les droits de l'Homme.

Solutions possibles du conflit.

L'exemple du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria représente le type des conflits inter-étatiques communs à la sous-région. A l'origine, on note un problème de minorité, qui devient un problème d'espace économique vital et qui repose aussi sur des problèmes internes. Quelques solutions néanmoins peuvent être envisagées. Ce sont:

1- La diplomatie préventive.

Dans les années 1965, lorsqu'un chef d'Etat d'Afrique était en tournée officielle dans un Etat tiers du continent, il commençait son discours par ces termes: " Monsieur le président et cher frère... ". Ce langage est très significatif et important chez les africains. De nos jours, non seulement on agresse impunément un Etat frère, mais on tue aussi sans pitié ses propres frères à l'intérieur d'un Etat. Les frontières n'étant pas naturelles entre les Etats africains, le dialogue doit être permanent. L'arbre à palabre africain doit continuer à jouer son rôle de rassembleur. L'O.N.U. et l'O.U.A. doivent également continuer leur rôle de médiateurs et de gestionnaires de conflit.

Les conventions et les lois internationales doivent être respectées par tous les Etats et les contrevenants sanctionnés. Les sanctions peuvent être le retrait du pays de certains organismes de l'O.N.U. ou l'embargo économique et si possible, une imposition de la paix.

Les anciennes puissances coloniales qui ont gardé des liens économiques, culturels et affectifs avec les Etats en conflit doivent pouvoir intervenir dans le règlement des conflits. Leur rôle est très important.

Dans le cadre du conflit Cameroun - Nigeria, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, anciens pays colonisateurs, auraient dû prendre position ou du moins faire des déclarations officielles pour pouvoir jouer un rôle diplomatique important auprès des deux nations.

Des troupes de l'O.N.U. , de l'O.U.A., de la sous-région s'il y en avait, auraient pu être interposées entre les deux armées dans la zone litigieuse. Malheureusement, l'O.N.U. n'a pas choisi d'intervenir militairement dans ce conflit; quant à l'O.U.A. et la sous-région Afrique centrale qui ne disposent d'aucune composante militaire de maintien de la paix, on mesure l'impérieuse nécessité pour ce continent de disposer d'une telle force.

Mise sur pied de la force inter-africaine de maintien de la paix.

D'importants projets furent évoqués au sein de l'O.U.A. dès sa création pour la mise sur pied d'une structure commune de maintien de la paix sous plusieurs appellations. Mais à cause des intérêts particuliers et des sensibilités divergeantes de certains pays membres, ces discussions n'ont

jamais abouti. Les conflits n'ont fait que se multiplier sans que puissent se dégager des solutions. Mais avec la situation du monde actuel, l'O.N.U. et les pays occidentaux ont compris que le maintien de la paix en Afrique est une gageure. Diverses actions sont alors entreprises, dont l'aboutissement sera la mise sur pied effective d'une unité inter-africaine, une force de maintien de la paix.

S'appuyant sur l'article 46/37 B de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les mesures de confiance à l'échelon régional, l'ancien patron de l'O.N.U. créa le 28 Mai 1992, en liaison avec l'O.U.A. et avec l'assentiment des Etats de l'Afrique centrale, " le comité consultatif permanent de l'O.N.U. sur les questions de sécurité en Afrique centrale ". Dans le même ordre d'idée, un pacte de non agression fut signé à Yaoundé le 09 Septembre 1994 entre certains Etats de la sous-région. L'O.N.U., grâce au financement de quelques pays occidentaux, notamment le Canada, le Japon, la France, l'Allemagne, organise depuis des cours et des stages sur le thème du maintien de la paix au profit des cadres de certaines armées de la sous-région. A titre d'exemple, le Centre Canadien International Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix basé à Corn Wallis reçoit régulièrement des stagiaires venus d'Afrique.

Des unités nationales de maintien de la paix ont été créées dans chaque pays et pourront être équipées valablement par les pays occidentaux. Une mission inter-africaine de surveillance des accords de Bangui " MISAB ", opère actuellement en République Centrafricaine. Le ministre français des affaires étrangères lors de sa récente tournée en Afrique a exprimé la volonté de la France de créer en Côte-d'Ivoire, et ce avec l'accord des pays africains, une école pour la formation des cadres en opération de maintien de la paix et d'équiper des unités modulaires fermées. Cette volonté a été davantage réaffirmée par le Général chef d'Etat-major des Armées françaises dans un important discours à l'occasion de l'exercice Nangboto 97 en Côte-d'Ivoire. Les Etats-Unis et ses alliés européens seraient ainsi prêts à participer financièrement et matériellement à la mise sur pied de cette force inter-africaine de maintien de la paix.

L'organisation du commandement de cette force serait définie par les Etats africains membres de l'O.U.A. Il y aurait par exemple un Etat-major général et des Etats-majors sous-régionaux permanents. Les lieux d'implantation seraient choisis par les Etats.

Cette force serait amenée à remplir toutes les missions des casques bleus jusqu'aux missions humanitaires. Elle pourrait participer à la lutte contre certains fléaux en Afrique, s'occuper des catastrophes naturelles et mener la chasse aux " coupeurs de route ", véritables bandes armées qui sèment la terreur dans certaines sous-régions.

Certains pays puissants d'Afrique comme l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Nigeria ont un rôle déterminant pour sa mise sur pied .

A l'heure où la communauté européenne se renforce, les pays africains devraient taire leurs égoïsmes nationaux et chercher ensemble à trouver des solutions aux multiples conflits qui minent le continent et dont l'Afrique centrale est le principal foyer.

L'O.N.U. et les pays occidentaux sont prêts à aider l'Afrique mais on ne saurait trouver une solution de paix durable en Afrique sans s'attaquer aux causes des conflits intra-étatiques qui sont légion dans ce continent .

III-Analyse et prévention des conflits intra-étatiques.

Les nombreux conflits internes en Afrique mettent en cause l'existence même des Etats. Ils ruinent l'économie, sèment la mort et présagent d'un avenir sombre pour les populations.

La plupart des pays de l'Afrique sont composés d'une mosaïque de tribus aux traditions souvent différentes et opposées et qui communiquent dans des langues différentes. Les nations ont été constituées par les colonisateurs suivant leur propre intérêt de l'Etat, sans toujours tenir compte des réalités socio-culturelles des peuples africains. Bien que les africains aient une histoire commune, la diversité, aujourd'hui très prononcée semble poser un handicap à l'unité nationale. Ce devrait pourtant être une richesse inestimable.

Les élites doivent inculquer aux populations le sens de l'unité nationale, la notion et le respect de l'Etat, et aussi le sens de la responsabilité. Par des actes concrets et précis, ils doivent montrer que les intérêts nationaux priment sur les intérêts tribaux. Les élites doivent être, comme en Occident au service de la société, au service du citoyen. Les élites africaines ont malheureusement plutôt tendance à se servir, à se faire servir, ou à asservir les masses grâce à leur intelligence. Comment imaginer la situation au Rwanda et au Burundi entre Tutsi et Hutu?

Les droits des minorités sont souvent bafoués. Une vraie politique d'équilibre régional, ethnique, tenant compte des minorités doit être pratiquée. Le partage des postes de responsabilités dans le gouvernement, dans l'administration, l'armée et la justice devrait suivre une logique

d'équilibre régional ainsi que le partage des richesses nationales. Aucune tribu ne devrait se croire privilégiée quelle qu'en soit la raison.

-L'armée nationale, au sein de laquelle sont cultivées les vertus républicaines à l'exemple des pays occidentaux, devrait refléter l'unité nationale. L'armée ne doit pas être divisée en faction et les partis politiques ne doivent pas avoir des milices. Les armées nationales peuvent pour la plupart être encadrées par des conseillers techniques occidentaux qui peuvent leur inculquer les vertus républicaines.

-Une confiance mutuelle doit régner entre les gouvernants et les gouvernés. Les sociétés civiles qui sont parfois des contre-pouvoirs utiles devraient se développer pour freiner la fâcheuse tendance à la dictature.

-Pendant les élections, il est indispensable d'accepter la présence d'observateurs extérieurs quels qu'ils soient, afin de témoigner de la transparence des opérations.

-Il convient d'accepter l'alternance au pouvoir, sans conflit, ni effusion de sang mais par le seul biais des urnes.

-L'administration devrait être dépolitisée, l'instruction civique et l'enseignement des droits de l'Homme inscrits au programme des écoles primaires.

-L'enseignement du Droit International humanitaire et du Droit de la Guerre doivent se poursuivre, non seulement au sein des armées, mais aussi dans les grandes écoles de formation.

-Les conventions et les lois internationales doivent être respectées.

-Il faudra encourager les nationaux à investir dans leur propre pays car certains hommes d'affaires ou hauts fonctionnaires ont une fâcheuse tendance à ne placer leur argent que dans les banques étrangères.

-Le gouvernement doit être l'expression de la volonté du peuple afin de faire adhérer la plus grande masse à sa politique de développement.

-Il faut développer les coopérations internationales et éviter l'isolement.

-Un Etat doit, enfin, veiller à la sécurité des hommes et des biens dans son territoire et combattre avec honneur l'anarchie.

Une bonne gouvernance éviterait aux Etats africains la plupart des conflits internes qui les minent aujourd'hui.

Les puissances occidentales et la communauté internationale devraient résoudre le problème de la dette soit en l'allégeant soit en la supprimant. Il est vrai que les prêts du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale, de la Caisse Française de Développement et de L'Union Européenne ont pour finalité de relancer les économies nationales et générer la croissance des ressources et des revenus. Malheureusement, certains responsables africains utilisent mal ces prêts et c'est le petit peuple qui en supporte le lourd fardeau. Sans céder toutefois au pessimisme, force est de constater que certains pays, qui suivent les leçons du F.M.I. et dont la gestion est saine et rationnelle, connaissent une croissance économique encourageante. Les responsables africains sont eux-mêmes le moteur du développement de leur continent.

Les ingérences étrangères qui porteraient préjudice aux intérêts nationaux sont à éviter.

L'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier, de par ses diversités et richesses ethniques, géographiques et religieuses constitue une terre assez propice aux conflits inter-étatiques ou intra-étatiques. L'Afrique doit se réveiller pour panser ses plaies et mieux préparer l'arrivée du troisième millénaire. Il n'y a point de développement sans paix durable et un pays où règnent la misère et la corruption vit difficilement en paix.

Il est temps que les Etats d'Afrique prennent une part active à la mise sur pied d'une force inter-africaine de maintien de la paix. L'O.N.U. et les puissances occidentales ont déjà pris des engagements concrets pour les encourager dans cette voie.

Les mesures les plus urgentes consisteraient à désigner et mettre en place un Etat-major général et des Etats-majors sous-régionaux permanents et leur affecter des unités nationales créées. Avec la création d'une école de maintien de la paix en Côte-d'Ivoire, l'instruction pourrait aussitôt commencer et être conjointement menée par des cadres français, américains, anglais et africains.

A l'orée du siècle nouveau, le maintien de la paix demeure un enjeu sans prix pour l'Afrique toute entière voire pour le monde de demain. Cette nécessité implique l'adhésion de tous. Car en Afrique comme partout ailleurs, les populations voudraient vivre dans un espace et un environnement paisibles, un lieu où elles sauront mettre à profit leurs savoirs et leurs capacités au service de leur communauté et de l'humanité. Est-ce une utopie ou une réelle possibilité?

-

BIBLIOGRAPHIE:

- La France, l'O.N.U. et le maintien de la paix de Charles ZORGBIBE
Edition 1996.
- Charte de l'O.N.U. Edition 1991.
- Les cahiers de la fondation pour les études de la défense Edition 1996.
- Réflexions sur la sécurité collective Edition 1996.
- Les casques bleus de Jocely COULON 1994.
- Revues militaires
- Agenda pour la paix de B.B. GHALI

